

NOTE DE SERVICE N° 17

Objet : Exercice de mise en sûreté.

Tous les membres de la communauté éducative sont invités à écouter le signal spécifique utilisé en cas d'alerte (cf pièce jointe). Contrairement à l'alarme incendie, ce signal ne conduit pas à une évacuation.

Deux cas de figure simples peuvent se présenter.

Premier cas : les élèves ne sont pas en cours. Les professeurs et les élèves doivent gagner immédiatement la salle du cours prochain. Le professeur en fermera les fenêtres et à clef les portes et tous attendront le signal spécifique de fin d'alerte pour reprendre une activité ordinaire.

Second cas : les élèves sont en cours. Le professeur en fermera les fenêtres et à clef les portes et tous attendront le signal spécifique de fin d'alerte pour reprendre une activité ordinaire.

Dans les deux cas, il convient que les élèves n'ayant pas cours gagnent la permanence et y soient enfermés sous la responsabilité de la vie scolaire. Quoi qu'il en soit, la sonnerie ordinaire de début et de fin de cours n'a plus aucune valeur et il ne doit être tenu compte que du signal spécifique. Autrement dit la durée de l'alerte n'étant pas prévisible, les élèves devraient rester confinés autant qu'il serait nécessaire.

Les agents quant à eux sont invités à observer les consignes du P.P.M.S. .

Il sera procédé dans les prochains jours à des exercices qui ne portent, pour l'instant, que sur la reconnaissance des signaux *ad hoc* et que sur le respect du confinement. Le bon déroulement de ces exercices est un préalable à des exercices de mise en sûreté plus complets.

Le Proviseur
Guy Séguin

